

Vers des sociétés durables et résilientes qui n'abandonnent pas les laissés-pour-compte

Grand groupe des travailleurs et des syndicats

Déclaration au FPHN 2018



Résumé

La vision syndicale des objectifs du développement durable

Le Programme à l'horizon 2030 se fonde sur la reconnaissance d'une interdépendance entre les durabilités environnementale, économique et sociale. Conjointement à l'Accord de Paris sur le climat et au Programme d'action d'Addis-Abeba, il fournit le cadre nécessaire pour parvenir à des sociétés durables et résilientes. La perspective des travailleurs et des syndicats s'aligne sur cette vision holistique. Une approche fondée sur les droits est indispensable pour parvenir à un développement durable. Les normes du travail doivent être garanties pour tous. La défense de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ainsi que le soutien du dialogue social (entre, d'une part, les organisations représentant les travailleurs et les employeurs et, d'autre part, les gouvernements) en tant qu'instrument de gouvernance entraînent non seulement des avancées pour les travailleurs et les sociétés en général, mais constituent également un pilier des démocraties qui fonctionnent.

La transition juste pour parvenir à une énergie et à des modes de production écologiquement, socialement et économiquement durables (objectifs 7 et 12)

La « transition juste » se fonde sur une approche inclusive qui réunit les travailleurs, les communautés, les employeurs et les gouvernements dans un dialogue social afin de mettre en œuvre les plans, politiques et investissements concrets qui s'avèrent nécessaires pour une transformation rapide et équitable en une économie à faible émission de carbone. Elle adopte une approche fondée sur les droits pour construire des systèmes de protection sociale, assurer la formation professionnelle, le redéploiement, les politiques du marché du travail et le développement communautaire. Les gouvernements doivent renforcer leur capacité à mettre en œuvre des mesures de transition juste.

Investissements responsables et durables – services publics de qualité et mobilisation des ressources (objectifs 6 et 11)

Les syndicats insistent sur les risques associés à la privatisation des biens communs et des services publics. En particulier, les défis que posent les partenariats public-privé en matière de transparence et les limites qu'ils imposent à l'accès des personnes aux biens et aux services nécessaires pour qu'elles ne soient pas laissées pour compte soulèvent des interrogations importantes quant à leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable.

Les impôts constituent la principale source du financement public. Il est important de noter que les gouvernements centraux ont un rôle clé à jouer afin de veiller à ce que les gouvernements locaux disposent de recettes publiques suffisantes pour fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité. À ce titre, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement financés par les pouvoirs publics dépendent fortement des engagements résolus de la part des gouvernements centraux.

Investissements responsables et durables – le financement privé pour la durabilité publique (objectifs 12 et 15)

Les gouvernements doivent garantir la responsabilité des entreprises et la transparence des investissements ainsi que la diligence raisonnable tout au long des chaînes d’approvisionnement mondiales et s’attaquer aux problèmes liés aux opérations de financement offshore et aux paradis fiscaux. Les entreprises doivent respecter les droits humains, contribuer à la formalisation de l’économie informelle, respecter les normes fondamentales du travail de l’OIT et pratiquer la « diligence raisonnable » prescrite par les Principes directeurs de l’ONU ayant trait aux entreprises et aux droits de l’homme et la Déclaration de principes tripartite de l’OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Recommandations aux gouvernements :

- Garantir la mise en œuvre des droits des travailleurs, y compris la liberté d’association et le droit à la négociation collective, à des salaires décents et à une protection sociale ;
- S’engager à soutenir le dialogue social comme méthode de mise en œuvre du Programme à l’horizon 2030 et à mettre en œuvre des plans nationaux de transition juste, en collaboration avec les partenaires sociaux ;
- Donner aux gouvernements locaux les moyens de mettre en œuvre des mesures de transition juste qui capables d’adapter adéquatement les politiques du marché du travail aux besoins locaux ;
- Garantir des services publics abordables et de qualité pour les transports publics, des mesures d’économie d’énergie et d’eau, la fourniture de soins de santé et de services sanitaires et une éducation de qualité ;
- Mettre en œuvre des systèmes d’imposition progressive capables de soutenir le financement des services publics ;
- Assurer la responsabilité et la transparence des entreprises dans les investissements et la « diligence raisonnable » dans les chaînes d’approvisionnement mondiales, comme le prescrivent les Principes directeurs de l’ONU ayant trait aux entreprises et aux droits de l’homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ;
- Résoudre les problèmes liés au financement offshore et aux paradis fiscaux ;
- Incorporer des clauses relatives au droit des travailleurs et à l’environnement dans tous les appels d’offres publics et assurer la transparence et la divulgation des marchés publics.

La transition juste comme principe central pour parvenir à une énergie et à des modes de production écologiquement, socialement et économiquement durables (objectifs 7 et 12)

Un monde « zéro carbone » et « zéro pauvreté » est à notre portée. La transition vers des sociétés durables et résilientes exige un effort collectif. Elle nécessitera des transformations sociales et économiques universelles à une échelle et à un rythme jamais observé auparavant au cours de l'Histoire de l'humanité.

La transition vers une économie « zéro carbone » ne sera socialement juste et durable que si les droits des travailleurs sont garantis. Garantir la liberté d'association des travailleurs et le droit à la négociation collective (des droits internationalement reconnus¹) permet d'obtenir une société plus juste et moins inégale. À leur tour, les sociétés plus cohésives qui en résultent sont mieux à même d'atteindre une durabilité environnementale².

La « transition juste » se fonde sur une approche inclusive qui réunit les travailleurs, les communautés, les employeurs et les gouvernements dans un dialogue social afin de mettre en œuvre les plans, politiques et investissements concrets qui s'avèrent nécessaires pour une transformation rapide et équitable vers des modes de production et de consommation durables sur le plan environnemental, mais aussi socialement responsables (objectif 12). Elle met l'accent sur l'emploi et veille à ce que personne ne soit laissé pour compte dans le cadre d'un effort collectif visant à réduire les émissions, à protéger le climat et la biodiversité et à faire progresser la justice sociale et économique. Elle renforce la protection sociale, assure la formation professionnelle, le redéploiement, les politiques du marché du travail et le développement et le renouvellement communautaires dans un contexte d'adaptation à caractère environnemental des moyens de production dont dépendent les sociétés.

Le potentiel de création d'emplois verts est considérable et la transformation du secteur de l'énergie est cruciale à cet égard (objectif 7). En 2016, les énergies renouvelables employaient 9,8 millions de personnes à travers le monde, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2015³. Ces deux dernières années, les emplois dans le secteur des énergies renouvelables, notamment les énergies solaire et éolienne, ont augmenté de 3,3 %⁴. Les investissements dans l'intensification de l'agriculture durable et du développement rural ont le potentiel de créer de nouveaux emplois (objectif 15). Une étude réalisée à la demande de la CSI a analysé la situation dans 12 pays du Sud et du Nord. Cette étude a montré que s'ils investissaient 2 % de leur PIB chaque année pendant cinq ans dans sept grands secteurs (énergie, construction, transports, eau, agriculture, sylviculture et manufacture), quelque 48 millions d'emplois verts pourraient être créés⁵. Ces résultats soulignent les possibilités de développer les investissements susceptibles de générer des emplois durables à l'avenir.

Les travailleurs ne veulent plus être associés à des emplois qui ne sont pas durables sur le plan environnemental et, dans de nombreux cas, les individus sont plus ambitieux que leurs propres gouvernements en matière d'action climatique. Deux tiers des personnes souhaitent que leur gouvernement promeuve une transition juste vers un avenir « zéro carbone ».⁶ La gravité de la crise climatique exige que les gouvernements jouent un rôle central et proactif pour réduire la pollution liée au carbone et assurer une transition juste. L'expérience a prouvé qu'aucun de ces objectifs ne peut être atteint si l'on s'en remet au seul secteur privé. À travers le monde, les syndicats soutiennent de plus en plus une approche axée sur les biens publics incluant des modèles dynamiques de propriété sociale tels que les coopératives.

¹ Conventions 87 et 98 de l'OIT

² http://www.un.org/esa/desa/papers/2015/wp145_2015.pdf

³ <http://www.irena.org/publications/2017/May/Renewable-Energy-and-Jobs--Annual-Review-2017>

⁴ http://www.ren21.net/gsr-2017/chapters/chapter_01/chapter_01/#sidebar-1-jobs-in-renewable-energy

⁵ <https://www.ituc-csi.org/croissance-de-l-emploi-vert-et>

⁶ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/global_poll_en_print.pdf

La transition juste produit des résultats. Des exemples de réorientation et de recyclage des travailleurs issus d'industries polluantes existent dans le monde entier. Port Augusta, en Australie, a fait figure d'exemple précurseur en la matière (cf. Encadré 1).

Encadré 1 : La transition juste dans le secteur de l'énergie – l'exemple de Port Augusta, Australie

Les travailleurs des centrales au charbon de cette partie reculée de l'Australie, prévoyant la fermeture de ces dernières, ont présenté leurs projets d'emplois et d'énergie solaire thermique aux gouvernements des États et au gouvernement fédéral, ainsi qu'aux géants mondiaux de l'énergie en France et aux États-Unis. Le résultat positif signifie que les travailleurs sont maintenant en mesure de conserver leurs emplois, de produire de l'énergie durable sur laquelle toute une collectivité compte et d'avoir leur mot à dire dans la planification de la réinstallation et du redéploiement. Cet exemple est également une illustration importante de l'incapacité du secteur privé à assurer à lui seul une transition juste. La fermeture de la mine de charbon et de la centrale électrique, qui employaient 400 personnes, aboutit à l'abandon d'une communauté entière à son sort. Ce n'est que grâce à la lutte acharnée de la communauté que l'ouverture d'une centrale solaire thermique put être annoncée.

Le dialogue social crée un sentiment d'appropriation locale de la transition, renforce le consensus et l'inclusion sociétale, facilite la mise en œuvre des politiques et des mesures convenues. C'est la raison pour laquelle les syndicats invitent les gouvernements à convoquer les partenaires sociaux afin d'établir des plans nationaux de transition juste avec une approche axée sur les biens publics. Ce rôle fédérateur du gouvernement, qui consiste à réunir les partenaires sociaux, est essentiel pour garantir le contrôle public nécessaire à la stabilité à long terme d'une stratégie nationale.

Les « *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* »⁷ fournissent un cadre pour y parvenir. Ils prodiguent des conseils aux gouvernements dans l'élaboration de politiques nationales et de stratégies sectorielles en faveur de la durabilité environnementale, de l'écologisation des entreprises, de l'inclusion sociale et de la promotion des emplois verts.

Pour les travailleurs qui ont été affectés par la transformation, cela signifie jouer un rôle dans les discussions avec les employeurs et les gouvernements en vue de planifier le recyclage ainsi qu'une transition claire vers des emplois décents et durables. Pour les gouvernements, cela signifie jouer un rôle central dans la planification de la transition et dans la correction des erreurs du marché privé au moyen de modèles dynamiques de propriété sociale.

⁷ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

Investissements responsables et durables : le rôle des services publics de qualité et la responsabilité du secteur privé (objectifs 6, 7, 11, 12 et 15).

Services publics de qualité

On estime qu'un investissement de 90 000 milliards de dollars US en infrastructures est nécessaire d'ici 2030 pour jeter les bases d'un avenir zéro émission⁸. L'objectif premier de l'investissement public étant le bien public, il représente l'instrument le plus adéquat pour concevoir et mettre en œuvre cet effort. En tant que tels, les gouvernements se doivent d'orienter ces investissements directement. Le financement public des transports publics abordables, les mesures d'économie d'énergie et d'eau, la fourniture de soins de santé et de services sanitaires et une éducation de qualité ont un rôle central à jouer. En outre, l'inclusion de clauses relatives au droit des travailleurs et à l'environnement dans les appels d'offres publics et la transparence et la divulgation des marchés publics s'avèrent essentielles.

Le rôle des gouvernements locaux est également essentiel à cet égard⁹. Il convient de fournir aux villes et autres entités locales les outils adéquats pour mettre en œuvre des politiques complémentaires, en plus de celles qui sont définies au niveau national, afin qu'elles puissent devenir des carrefours d'innovation durable orientée vers l'avenir plutôt que le théâtre d'inégalités et de marginalisation accablantes (objectif 11).

Les systèmes d'éducation publique ont également un rôle majeur à jouer pour faciliter et soutenir une transition juste et pour parvenir à des modes de consommation et de production durables (objectif 12). Les gouvernements doivent garantir une éducation gratuite et publique de qualité pour tous, y compris l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, et accroître les investissements dans l'éducation en vue du développement durable, garantissant de la sorte un accès universel aux connaissances et aux compétences nécessaires au développement durable.

Les services publics s'occupent de nos besoins les plus essentiels, mais partout dans le monde, de nombreuses communautés continuent de lutter pour profiter pleinement de leurs droits à bénéficier de ces services. Dans le monde entier, les communautés se sont battues contre les modèles de financement privé à but lucratif pour des services publics essentiels tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement (objectif 6). La pratique a démontré que des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité qui répondent aux besoins de tous, sans discrimination, et qui rendent des comptes à la population desservie sont beaucoup plus efficaces lorsqu'ils sont détenus, financés et exploités par le secteur public. En dépit de la multiplication des preuves indiquant que la privatisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement a échoué, les partisans du modèle citent souvent le manque de financement public comme motif pour faire participer des investisseurs privés.

Les syndicats soulignent le rôle que joue la mobilisation des ressources nationales pour garantir le financement à cet égard. Les impôts constituent la principale source du financement public. La conception de politiques fiscales équitables s'appuie sur de nombreuses options différentes. Il est important de noter que les gouvernements centraux ont un rôle clé à jouer afin de veiller à ce que les gouvernements locaux disposent de recettes publiques suffisantes pour fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité et garantir la cohérence entre les quartiers pauvres et les quartiers riches au moyen d'assiettes fiscales variables. À ce titre, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement financés par les pouvoirs publics dépendent fortement des engagements résolus de la part des gouvernements centraux. En outre, les syndicats rappellent aux gouvernements leurs responsabilités dans la résolution des problèmes liés au financement offshore et aux paradis fiscaux qui entravent leurs capacités à mobiliser les ressources nationales.

⁸ <https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/cop23frontline.pdf>

⁹ https://www.2030spotlight.org/sites/default/files/contentpix/spotlight/pdfs/spotlight_ch2_11_0.pdf

Financement privé pour la durabilité publique

Le rôle du financement privé est de plus en plus vanté comme une solution permettant de combler le déficit de financement et d'atteindre l'ampleur des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Cependant, la mise en œuvre d'instruments de financement privé, tels que les financements mixtes et les partenariats public-privé (PPP), se heurte à de graves problèmes de durabilité et d'efficacité de leurs résultats.

Le Grand groupe des travailleurs et des syndicats met en évidence les risques associés à la privatisation des biens communs et des services publics. En particulier, les défis que posent les PPP en matière de transparence et les limites qu'ils imposent à l'accès des personnes aux biens et aux services¹⁰ nécessaires pour qu'elles ne soient pas laissées pour compte soulèvent des interrogations importantes quant à leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable.

Encadré 2 : Le PPP pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne donne pas les résultats escomptés – l'exemple de Carthagène des Indes, Colombie

Depuis 1994, l'agence espagnole d'aide au développement AECID a investi plus de 10 millions d'euros dans l'approvisionnement en eau et la collecte des eaux usées de la ville de Carthagène des Indes en Colombie. Ce projet était extrêmement pertinent dans le contexte local puisque le niveau de pauvreté dans la ville était de 27 % et le nombre de ménages ayant accès à l'eau courante se situait à 75 % à l'époque. Acuacar, le prestataire choisi pour la mise en œuvre du projet, est une société locale de distribution d'eau détenue conjointement par la municipalité et par la société espagnole Aguas de Barcelona. Bien que les résultats de développement aient été médiocres et que le projet ait même eu des effets négatifs, Acuacar a continué à recevoir de l'aide qui a contribué à faire grimper ses bénéfices. Même si le nombre de ménages raccordés à l'eau est passé de 75 à 90 % entre 2007 et 2013, les prix à la consommation ont eux aussi augmenté, les tarifs mensuels pouvant atteindre 20 % du salaire minimum. Chaque mois, 19 000 habitants de Carthagène des Indes, dont un grand nombre sont employés dans l'économie informelle et n'ont pas les moyens de payer ces prix élevés, perdent l'accès à l'eau pour défaut de paiement de leurs factures. Entre-temps, Acuacar a atteint des taux de rentabilité allant jusqu'à 54 %, alors que les marges bénéficiaires habituelles sur ce type de projet sont censées se situer aux alentours de 10 %. Malgré plusieurs plaintes et un manque de résultats tangibles en matière de développement, le contrat d'Acuacar a été prolongé de 13 ans en 2014.

¹⁰ <http://www.world-psi.org/en/new-report-ppps-warns-unctad-against-proposed-policy-shift>

La promotion des PPP comme mesure universelle pour stimuler l'engagement du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n'est pas appropriée. Il est de plus en plus évident qu'ils ne produisent tout simplement pas les résultats requis sur le plan du développement. Les syndicats mettent en évidence un exemple de Colombie¹¹ (cf. encadré 2), où le recours à un PPP dans la gestion de l'eau a notamment entraîné une hausse des prix pour l'utilisateur final et suscité des inquiétudes en matière de transparence ; pourtant, rien ne prouve que ces partenariats garantissent un meilleur rapport qualité-prix ou une exécution plus rapide des projets. Dans l'ensemble, l'impact de ces projets sur l'accès à l'eau potable sûre et bon marché est très limité et peut même s'avérer négatif. Outre le fait qu'ils sont plus coûteux pour les gouvernements et les utilisateurs finaux et qu'ils ouvrent la voie à la corruption, le coût d'opportunité lié au fait de ne pas utiliser efficacement les fonds publics pour faire tomber les obstacles qui entravent l'accès des populations à l'eau a de graves implications. C'est notamment le cas des dispositions sanitaires sur le lieu de travail, qui à leur tour ont un impact négatif disproportionné sur la santé et la sécurité des femmes sur le lieu de travail et au-delà (ODD 6).

L'idée que le financement privé est souhaitable est un mythe puissant. Dans les années 1990, les gouvernements à court de ressources financières commencèrent à se tourner vers les investisseurs privés, dans l'espoir de construire ou de rénover des infrastructures indispensables pour atteindre les populations mal desservies, comme les utilisateurs à faible revenu ou les populations éparpillées dans les zones rurales. Les prêteurs multilatéraux, comme la Banque mondiale, ont souvent poussé les gouvernements à privatiser les services en échange des prêts nécessaires à la stabilisation de leur économie. Dans d'autres cas, certains gouvernements ont privatisé des services dans l'espoir d'attirer de nouvelles sources de financement et de bénéficier des connaissances du secteur privé. Aujourd'hui, une grande partie de la recherche empirique montre que la participation du secteur privé a non seulement manqué ces objectifs, mais elle a également conduit les gouvernements à manquer à leurs obligations d'assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

La création d'emplois est constamment présentée comme une contribution majeure au développement de la participation du secteur privé. Toutefois, il est très difficile de trouver des preuves étayant cette hypothèse¹², sans parler de la création d'« emplois décents ». Afin que cette contribution se concrétise et garantir que ces emplois favorisent l'autonomisation plutôt que l'exploitation, l'engagement du secteur privé doit s'accompagner du respect et de la mise en œuvre des normes du travail de l'OIT. Les syndicats soulignent les avantages sociétaux qui découlent de la participation des partenaires sociaux sur un pied d'égalité. Seul un dialogue social constructif permettra aux partenaires sociaux de maximiser leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de produire des résultats qui profitent à la grande majorité de la population.

Dans les cas où des dispositifs appropriés sont en place, les travailleurs ont pris les devants en définissant les conditions d'investissement de leurs propres fonds de pension. Ainsi, certains syndicats ont élaboré un ensemble de principes de résolution des actionnaires¹³ décrivant des approches à utiliser par les investisseurs dans le cadre de leur engagement auprès des entreprises pour promouvoir les normes du travail et la durabilité environnementale. Ces principes favorisent la transparence, la diligence raisonnable, l'engagement en faveur du dialogue social, une transition juste et la responsabilité des entreprises en matière de risques environnementaux pour les communautés.

¹¹ <http://csa-csi.org/Include/ElectosFileStreaming.asp?FileId=4119#page=25>

¹² https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-blending-volume1_en.pdf#page=78

¹³ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/shareholder_resolution_principles.pdf

Une supervision publique forte et juridiquement exécutoire est donc nécessaire pour assurer la responsabilité de tous les investissements ainsi que leur conformité aux normes environnementales et sociales. La communauté internationale ne peut plus accepter que ces engagements soient de nature « volontaire ». La catastrophe du Rana Plaza (2013) a prouvé une fois de plus, désastreusement, que la responsabilité sociale volontaire des entreprises ne donne pas les résultats escomptés sur le plan de la production responsable. Les heures de travail excessives, les bas salaires, les mesures inadéquates pour la sécurité et la santé des travailleurs au travail, l'absence ou la faible couverture de protection sociale : telles sont les conditions de travail de millions de travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les entreprises situées plus haut dans la chaîne exercent une pression énorme sur les plus bas de la chaîne et, alors que les premières externalisent leur production, elles n'assument aucune responsabilité quant aux conditions de travail dans ces dernières.

Les entreprises doivent respecter les droits humains, contribuer à la formalisation de l'économie informelle, respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT et pratiquer la « diligence raisonnable » prescrite par les Principes directeurs de l'ONU ayant trait aux entreprises et aux droits de l'homme et la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (objectif 12). Telle est la voie à suivre pour garantir un travail décent dans toutes les chaînes d'approvisionnement mondiales, conformément aux conclusions de la Discussion générale de la CIT à ce sujet en 2016.

The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN) is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.

Le **Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)** est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo (RSCD)** es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.



dce@ituc-csi.org

+32 (0) 2 224 02 25



@TUDCN_RSCD



/TUDCN.RSCD